

GREGORIANUM

Exemple de la composition du texte
(à partir de 2021)

Prénom NOM

Titre

Texte de l'article

Aaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa

Aaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa

Aaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaaa

Adresse de l'institution ou du domicile
e-mail :

Prénom NOM

Abstracts et mots-clés

Bibliographie

GREGORIANUM

Règles pour la rédaction des articles

1. CARACTÈRES

1.1 POLICE ET TAILLE

La police à utiliser est Times New Roman, taille 11.

1.2 ITALIQUE

S'écrivent en italique :

- Les mots étrangers : *ex cathedra, a priori* ;
- Les titres des livres et des revues : *la Divine Comédie, la Stampa* ;
- Pour souligner un mot ou une expression.

N.B. : Les signes de ponctuation qui suivent l'écriture en italique ne doivent jamais être en italique mais en caractères « normaux ».

On n'utilise jamais le soulignement.

2. TEXTE

2.1 PARAGRAPHES

- Chaque paragraphe débute par un retrait de 5 mm.
- On ne saute pas de ligne entre les paragraphes, sauf si l'on souhaite introduire une séparation entre les différentes parties d'un article.

2.2 GUILLEMETS, PARENTHÈSES, TRAIT D'UNION ET TIRETS, APOSTROPHES

On suivra les règles grammaticales habituelles en français.

2.3 CITATIONS

- Si elles sont brèves, elles sont incluses entre guillemets, dans le texte même (et dans la langue d'origine).
- Si elles sont longues (plus de 4 lignes), on les mettra dans un paragraphe, hors – texte, (en caractère 10), précédé et suivi d'un saut de ligne, sans guillemets, en caractères normaux, avec une marge additionnelle de 5mm à gauche mais pas à droite. La première ligne de la citation ne commence pas par un retrait.

Si l'on ne cite qu'une partie du texte, on marque les interruptions par [...], excepté au début du texte où il suffit d'écrire le premier mot sans majuscule.

2.4 NOTES

Le numéro d'appel des notes de bas de page est en exposant.

Notes : taille 9, excepté le numéro de la note en exposant.

Les notes figurent en pied de page, en numérotation progressive.

Les références sont toutes notées en abrégé, même pour la première. Ce n'est que dans la bibliographie qu'elles seront rédigées de façon complète.

On n'utilisera pas les abréviations latines : *op. cit.*, *idem*, *ibidem.*; merci de respecter cette règle partout.

3. BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie complète doit figurer à la fin de chaque article.

Il est demandé de suivre l'ordre alphabétique par nom d'auteurs, selon la forme suivante :

- Pour les livres : NOM P., *Titre complet*, Ville : Editeur ANNÉE.
- Pour les articles de revues : NOM P. «titre» (avec les guillemets propres au français), *Nom de la revue*, XX (ANNÉE) page.

N.B le nom doit être mis en " petite majuscule ".

4. ABSTRACTS ET MOTS-CLÉS

L'abstract et les mots-clés (1000 signes maximum), doivent être rédigés dans la langue de l'article, mais doivent aussi être traduits : en anglais si l'article est rédigé en français, en italien, en portugais, en espagnol ou en allemand ; en italien si l'article est rédigé en anglais.

Divers:

- En cas d'utilisation d'autres alphabets (grec, hébreu, etc.), on est prié d'utiliser la même police dans tout le texte.
- Pour les références bibliques, on suit les règles de la langue de rédaction de l'article.
- Les titres ne s'écrivent pas en majuscules.
- La longueur des articles ne peut dépasser 60 000 signes, espaces et notes compris.

- Après étude, le Comité de rédaction donnera sa réponse dans les trois mois ; il se réserve le droit de demander des corrections. Après acceptation, l'auteur renvoie son texte par e-mail ; l'accord est ainsi définitif. L'auteur recevra l'épreuve finale pour vérifier la présence de coquilles, et non pour apporter d'autres modifications au texte.
- Le calendrier de publication est établi par le Comité de rédaction. L'auteur recevra deux exemplaires de la publication dans laquelle figure son article, ainsi qu'une version PDF de celui-ci.